

● (1200)

L'environnement est très bien protégé. Le gouvernement actuel a déjà pris et prendra à l'avenir toute mesure jugée opportune pour protéger l'environnement et les Canadiens.

M. le vice-président: C'est le député de Davenport qui posera la dernière question de la période des questions.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les règlements environnementaux ne sont pas protégés. La réglementation des pesticides n'est pas protégée. Les exportations d'eau ne sont pas couvertes.

Mais où était donc le ministre pendant tous ces mois? Comment explique-t-il que l'environnement soit le seul grand domaine qui n'ait pas été étudié par le gouvernement, alors qu'il y a quelques jours, le premier ministre faisait une grande déclaration où il disait que nous devons choisir entre le développement économique et la protection de l'environnement? Comment peut-il expliquer cette contradiction?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, si le député avait assisté à toute la période des questions, il m'aurait entendu lire l'article de l'Accord de libre-échange sur les normes techniques. Je le relis à son intention.

Article 602: Affirmation de l'Accord du GATT:

Les Parties affirment leurs droits et leurs obligations en vertu de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques au commerce.

On protège ainsi les objectifs nationaux légitimes. On définit ainsi un objectif national légitime: «objectif visant à protéger la santé, la sécurité, l'environnement ou les intérêts des consommateurs».

Le député a demandé où j'étais ces deux dernières années. Je sais où j'étais. Je travaillais à la préparation de l'Accord. Je lui retourne sa question. De toute évidence, il n'a pas lu l'Accord, sinon il ne poserait pas des questions aussi bêtes.

[Français]

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, la Présidence aimerait donner la parole à l'honorable député de Shefford (M. Lapierre).

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LAPIERRE—MISE AU POINT CONCERNANT LE LANGAGE UTILISÉ À LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. Étant donné que vous ne présidez pas

Privilège—M. Gauthier

souvent à la période des Questions orales, et que je ne voudrais pas vous déplaire . . .

Je sais qu'au début de la période des Questions orales, je me suis emporté et j'ai utilisé le mot «mentir». Pour me conformer au Règlement et à vos intentions, je veux retirer ces propos, malgré que les faits parlent par eux-mêmes.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier a la parole.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES RÉPONSES DONNÉES PAR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je crois que le genre de réponse que le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) nous a donnée aujourd'hui porte atteinte aux privilèges de tous les députés.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Je dirais plus. Il a attaqué la réputation de fonctionnaires, et je veux que ce soit bien clair.

Dans la première réponse qu'il nous a donnée, il a parlé d'un membre de rang inférieur du bureau du premier ministre. Il a ajouté, comme supplément d'information, qu'il s'agissait d'un représentant du bureau de circonscription du premier ministre. Ceux qui travaillent pour le premier ministre à son bureau de circonscription ne sont sûrement pas des milliers.

Je demande au ministre de me nommer cette personne. Quel poste occupe-t-elle? Le ministre donnera-t-il toute l'information?

Une voix: Les privilèges ne sont pas en cause.

M. Gauthier: Il y a matière à question de privilège. Le ministre m'a induit en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Vous êtes un minable.

Des voix: Rétractez-vous.

[Français]

M. le vice-président: Je crois que la question soulevée par l'honorable député d'Ottawa—Vanier, quoique étant une question importante, n'est pas une question de privilège. C'est une question qui pourrait être soulevée au cours d'une période de questions future.